

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
23 MARS 2016

DATE d'AFFICHAGE
05 AVRIL 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 35
Votants : 36

L'an deux mille seize,

le 29 mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à l'Espace du Lenn à Ambon en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : M. Hervé MICHAUD, - Mme Martine PENOT.

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Mireille LUCAS a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°46-2016 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES DE LA CORNE DU CERF EST A
ARZAL – ACQUISITION PARCELLE CADASTREE A 685 AUPRES DE MONSIEUR ANTHONY RIVAU**

M. Michel CRIAUD, Vice-président en charge du développement économique, rappelle que des travaux de viabilisation ont été réalisés sur le Parc d'Activités de La Corne du Cerf Est à Arzal pour permettre la commercialisation de lots sur ce parc. Une partie de ces travaux a été réalisée sur une parcelle cadastrée A 685 appartenant à M. Anthony RIVAU. Il est proposé de procéder à une régularisation foncière par l'acquisition de cette parcelle, d'une superficie totale de 230 m², au prix total de 920 € nets soit 4 € le m².

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition, auprès de Monsieur Anthony RIVAU, de la parcelle cadastrée A 685 située sur le Parc d'Activités de la Corne du Cerf Est à Arzal d'une superficie totale de 230 m² au prix de 920 € nets,
- **PROCEDE** au règlement des frais d'acte notariés,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et autorisations nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 05/04/16

Le Président

